



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 juin 2017, à 10 heures

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico

Demandes d'audition

Audition des représentants du territoire non autonome

Audition des pétitionnaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 20.

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico (A/AC.109/2017/L.12 et A/AC.109/2017/L/13)

Demandes d'audition (Aide-mémoire 04/17/Add.1)

1. **Le Président** appelle l'attention sur l'aide-mémoire 04/17/Add.1 relatif à la décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico, qui renferme cinq nouvelles demandes d'audition au titre de cette question, en portant ainsi le total à 60. Il croit comprendre que le Comité souhaite donner suite à ces demandes.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** annonce que les délégations du Belize et du Zimbabwe ont exprimé le souhait de participer à l'examen de la question en qualité d'observateurs.

4. Le Comité se penche sur la question de Porto Rico depuis plus de 40 ans. Oscar López Rivera, lui, est resté presque aussi longtemps en prison parce qu'il voulait que son pays soit libre et autonome. Il a souffert injustement, mais il n'a jamais abandonné ses principes ni sa dignité, refusant même de négocier les termes de sa libération tant que d'autres indépendantistes restaient en prison. M. Rivera est devenu un symbole de la résistance, à l'image de Nelson Mandela. Nombreux sont ceux, de par le monde, qui ont exprimé leur solidarité envers la cause qu'il défend, que ce soit par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales, de dispositifs politiques multilatéraux ou d'organisations politiques. Le Comité a lui aussi pris part à l'action menée pour sa libération, au moyen de résolutions et de décisions, mais aussi de communications à l'adresse de la délégation des États-Unis.

5. **M. López Rivera** (Fundación Oscar López Rivera Libertá) exprime sa reconnaissance au Comité pour chaque résolution qu'il a adoptée non seulement en faveur de l'exercice du droit de Porto Rico à être une nation indépendante et souveraine, mais aussi de la libération des prisonniers politiques portoricains. Il remercie également les nombreux dirigeants politiques qui ont affiché leur soutien à la noble et juste cause de l'indépendance de Porto Rico. Il a servi cette dernière pendant cinquante ans ; il s'agissait à la fois d'un acte d'amour pour son pays et de son devoir personnel de citoyen. Cette expérience a été libératrice et, malgré les horribles sévices qui lui ont été infligés en prison, son honneur, sa dignité et son esprit étaient plus fermes le jour où il est rentré chez lui que le jour où il a été

emprisonné. Grâce à l'action acharnée de nombreuses personnes et de nombreux pays, il n'y a plus de prisonniers politiques portoricains dans les goulags du Gouvernement des États-Unis. Toutefois, ce dernier retient toujours des prisonniers politiques dans son complexe industrialo-pénitentiaire, notamment une Portoricaine, Ana Belén Montes, qui a préféré servir une juste cause et se retrouver de ce fait en prison que faire le sale travail des services de renseignement américains. Les États-Unis ont à leur solde des terroristes qui ont assassiné des *independentistas* à Porto Rico ; ils sont coupables du crime de colonialisme à l'encontre de ce pays et ils empêchent sa population d'exercer son droit inaliénable à disposer d'elle-même. De retour dans son pays, l'intervenant a découvert que celui-ci avait changé à plusieurs points de vue. Porto Rico est à présent sous la coupe d'un conseil de supervision financière, imposé par le Gouvernement des États-Unis, qui a le pouvoir d'édicter comment les colons doivent administrer la colonie, notamment en ce qui concerne la dette de 72 milliards de dollars due par Porto Rico aux banques et fonds spéculatifs. En outre, l'embourgeoisement s'accélère, qui fait que des immeubles en copropriété, valant des millions de dollars, sont construits pour les riches au détriment des pauvres qui vivaient dans ces quartiers.

6. Depuis qu'ils ont envahi Porto Rico en 1898, les États-Unis se sont employés à dépeupler l'île. Par trois grandes vagues – au début des années 1900, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale puis à nouveau au tournant des années 2000 –, la population portoricaine s'est vue forcée à émigrer loin de son pays, comme à Hawaï ou encore au sud et à l'ouest des États-Unis. Cet exode des meilleures ressources humaines de l'île a entravé l'édification d'une économie solide ainsi que l'accession de la population portoricaine à une bonne qualité de vie. La population est vieillissante et de plus en plus pauvre ; les jeunes en âge de procréer quittent Porto Rico en masse, tandis que les étrangers achètent des copropriétés hors de prix et vivent dans des quartiers résidentiels sécurisés, réservés aux classes privilégiées. Par l'intermédiaire du conseil de supervision financière, les colons imposent la privatisation, bien que celle-ci entre pour beaucoup dans le sérieux ralentissement de l'économie. De nombreuses écoles vont fermer en 2017, des enseignants vont perdre leur emploi et ce sont les plus pauvres qui vont en souffrir le plus. Le budget de l'Université de Porto Rico fait l'objet d'une coupe de près d'un demi-milliard de dollars, et cette somme ira remplir les coffres des banques et des fonds spéculatifs.

7. Malgré ces sombres perspectives, le moment est venu de lancer un processus de décolonisation effectif. La majorité des Portoricains sont fiers de leur identité nationale, de leur culture, de leur langue et de leurs origines. Ils savent que Porto Rico pourrait, parce que son peuple est ingénieux et compétent, devenir une nation forte et être un atout économique pour les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine. Le Comité doit renvoyer la question de la décolonisation de Porto Rico à l'Assemblée générale et la prier de s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne : mettre un terme à la colonisation de Porto Rico par les États-Unis. Le colonialisme est un crime contre toute l'humanité.

8. Porto Rico est menacée par la privatisation et par les agissements criminels du conseil de supervision financière, qui n'a pour seul but que de saigner la population jusqu'au dernier sou. Où qu'ils se trouvent, les Portoricains aiment leur patrie et ils veulent la voir intégrer le concert des nations. Si les États-Unis parviennent à dépeupler l'île, Porto Rico aura tout perdu. Les partisans de la justice et de la liberté doivent porter un regard objectif sur ce qui se passe. L'ingérence des États-Unis dans les affaires d'autres pays est un sérieux problème qui affecte le monde entier ; il ne doit pas être permis à cet État d'imposer ses exigences à des pays comme Cuba, le Venezuela, le Nicaragua, le Costa Rica, l'Équateur ou la Bolivie. Dans les années 80, Fidel Castro a invité les États latino-américains à ne pas rembourser leur dette extérieure, car ceci ne servirait qu'à accroître la spoliation. Aujourd'hui, les peuples sont incités à faire leur cette revendication et à se battre pour un monde plus juste.

Audition des représentants du territoire non autonome

9. **Le Président** rappelle que, comme il est d'usage, les représentants des territoires non autonomes sont invités à prendre la parole et se retirent après avoir fait leur déclaration.

10. **M. Rivera Marín** (Secrétaire d'État de l'État libre associé de Porto Rico), s'exprimant au nom du Gouverneur de Porto Rico, prie le Comité de prendre des dispositions concernant Porto Rico, notamment pour ce qui est du problème que posent les atteintes aux droits fondamentaux, civils et politiques sur l'île. Le conseil de supervision financière établi par les États-Unis dispose d'un droit de regard absolu sur l'action du Gouvernement élu par le peuple portoricain, et le Congrès des États-Unis a adopté des lois antidémocratiques sans consulter la population du territoire.

11. Lors du référendum de 2012, 54 % de la population a rejeté le statu quo colonial et 61 % a voté en faveur du statut d'État à part entière au sein des États-Unis. Les administrés ont ainsi manifesté leur rejet du statut colonial. Le référendum de 2017 ne devait à l'origine trancher que la seule question de la décolonisation, telle que reconnue par le droit international, et déterminer si la population se prononçait en faveur du statut d'État à part entière au sein des États-Unis, ou de la libre association/indépendance. Le Gouvernement des États-Unis a toutefois exigé l'ajout, en troisième option, le statu quo. Le Gouvernement portoricain, soucieux d'agir en faveur de la décolonisation, a donc dû se plier à cette exigence et remanier le texte de loi correspondant.

12. Le 11 juin 2017, plus d'un demi-million de personnes se sont rendues aux urnes pour exprimer leur préférence. C'est ainsi que 97,1 % des votants se sont prononcés pour le statut d'État à part entière, 1,5 % pour la libre association/indépendance et 1,3 % pour le statu quo. Il appartient désormais au Comité ainsi qu'au Gouvernement des États-Unis de valider les résultats de ce processus démocratique, qui prévoyait toutes les options possibles et qui était conforme à la Charte des Nations Unies s'agissant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

13. Le peuple portoricain ayant, en 2012 et de nouveau en 2017, exprimé le désir de devenir un État à part entière, le Comité se doit de respecter l'expression démocratique de cette volonté et donc s'abstenir d'adopter des résolutions qui préconiseraient l'indépendance. En 2016, le Gouvernement des États-Unis a reconnu, lors d'une réunion du Comité, la validité de l'option du statut d'État à part entière. En 2016 également, les trois pouvoirs – législatif, exécutif et judiciaire – des États-Unis ont clairement signifié que le pacte prétendument inaltérable qui régissait la relation entre les États-Unis et Porto Rico était devenu caduc et que, contrairement aux déclarations faites par les États-Unis en 1953, Porto Rico n'était pas autonome. Le statut territorial en vigueur ne respecte donc pas les critères d'autonomie que l'Assemblée générale a énoncés dans la résolution 748 (VIII). Le Comité doit prier celle-ci de réinscrire Porto Rico sur la liste des territoires non autonomes. Les Portoricains sont presque unanimement convaincus que leur île est une colonie, à cause de l'imposition du conseil de supervision financière et de l'arrêt rendu par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico c. Sánchez Valle*, deux éléments qui confirment que le dernier mot sur toutes les

décisions relatives à Porto Rico revient au Congrès des États-Unis.

Audition des pétitionnaires

14. **Le Président** rappelle que, comme il est d'usage, les pétitionnaires sont invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retirent après avoir fait leur déclaration.

15. **M. Torres Rivera** (Colegio de abogados de Puerto Rico) exprime au Comité la reconnaissance du Colegio, organisation de la société civile la plus ancienne de Porto Rico, pour l'action qu'il a menée en faveur de la libération d'Oscar López Rivera.

16. Les États-Unis doivent mettre fin à une relation coloniale qui porte atteinte au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'asservissement politique de Porto Rico ne relève pas uniquement des droits civils : il s'agit ici de droits fondamentaux. En effet, dans sa résolution 1514 (XV) l'Assemblée générale déclarait que la sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constituait un déni des droits fondamentaux de l'homme.

17. Lors du référendum de 2012, le peuple portoricain a massivement rejeté le statu quo politique, mais le Gouvernement des États-Unis n'a pas mis un terme à l'assujettissement colonial du territoire. En 2016, le Congrès des États-Unis a approuvé la loi PROMESA (*Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act*), établissant un conseil de supervision financière qui a assumé unilatéralement la mainmise sur les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, du Gouvernement du territoire.

18. Dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico c. Sánchez Valle*, la Cour suprême a jugé que le dernier mot sur toutes les décisions relatives à Porto Rico revenait avant tout au Congrès des États-Unis. Le référendum tenu le 11 juin 2017 a été manipulé pour obtenir une fausse majorité en faveur du statut d'État à part entière au sein des États-Unis et perpétuer ainsi la relation coloniale. Les États-Unis ont intérêt à ce qu'elle perde, comme en témoigne l'exigence d'inclure le statu quo (État libre associé) parmi les options proposées lors du référendum.

19. Garantir le droit de libre détermination et le droit à l'indépendance, tels que consacrés dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, est une responsabilité qui doit être partagée par les États-Unis et la communauté internationale ; les États-Unis doivent désormais s'abstenir de faire obstacle à la libre détermination : ils doivent au contraire la faciliter.

Aucun autre pays ne doit interférer avec ce processus et l'ensemble des droits fondamentaux des Portoricains doit être respecté. Toutes les persécutions à l'encontre des partisans de la libre détermination doivent cesser. Il importe de préconiser la mise en place d'un dispositif visant à obtenir le libre exercice de ce droit : celui proposé par le Colegio de Abogados prévoit la convocation d'une assemblée constituante qui se prononcerait sur le statut du territoire et sur l'ensemble des options conformes au droit international en matière de décolonisation.

20. **M^{me} Reverón Collazo** (Movimiento independentista nacional hostosiano) affirme que la libération d'Oscar López Rivera est une victoire pour le peuple portoricain.

21. La Puissance coloniale a établi une dictature à Porto Rico, au vu et au su de l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis ont nommé sept individus au conseil de supervision financière, qui contrôlent désormais les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, du Gouvernement portoricain. Ce conseil est de fait un cabinet de recouvrement qui travaille pour Wall Street et ses fonds voutours.

22. Les mesures d'austérité imposées à Porto Rico ont entraîné la suppression de services essentiels de santé et d'éducation, la privatisation des entreprises de services et d'autres biens collectifs et le licenciement de milliers de fonctionnaires. Afin de s'assurer que les Portoricains ne puissent s'opposer aux politiques d'austérité qui leur sont imposées, des modifications ont été apportées au Code pénal dans le but d'ériger les manifestations et la résistance civile pacifique en crimes.

23. Le Gouvernement annexionniste a tenu un référendum qui a été boycotté par tous les autres partis politiques portoricains, avec pour résultat un taux de participation de seulement 23 % des électeurs inscrits. L'option statut d'État à part entière a reculé de 40 % par rapport au référendum tenu quatre ans auparavant. Ce cinquième référendum n'a pas rapproché l'État libre associé de la décolonisation ; au contraire, il n'a fait que diviser davantage la population. Dès que les États-Unis ont constaté l'apparition d'un mouvement souverainiste qui mettait en danger le statu quo colonial, ils ont forcé le Gouvernement portoricain à inclure l'option statu quo dans le référendum.

24. La crise que subit Porto Rico exige des mesures de protection urgentes afin d'empêcher la Puissance coloniale de détruire ce pays. Une mission de visite des Nations Unies doit être envoyée de toute urgence sur l'île et présenter par la suite ses conclusions, accompagnées de recommandations concrètes, à

l'Assemblée générale. Ces recommandations pourraient porter sur la question des réparations pour les dommages causés par 119 ans de colonialisme, le lancement de campagnes d'information sur les différentes options possibles quant au statut de l'île et l'engagement d'un dialogue avec les États-Unis, afin qu'ils puissent remplir les obligations que leur impose la résolution 1514 (XV), reconnaître la souveraineté de Porto Rico et engager un réel processus de décolonisation sous la supervision de la communauté internationale.

25. Il ne suffit pas que la communauté internationale exprime sa solidarité avec le combat des Portoricains pour la souveraineté, ou ses exigences envers la Puissance administrante. Les Nations Unies doivent joindre l'action à la parole pour lutter contre le colonialisme, et à cet effet prendre des mesures punitives concrètes et efficaces contre les puissances qui refusent de se conformer à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

26. **M^{me} Sanabria Dávila** (Comité de Puerto Rico en las Naciones Unidas) affirme que le colonialisme a récemment connu une recrudescence sur l'île à la suite de la création du conseil de supervision financière et de la tenue récente d'un référendum sur le statut territorial.

27. En 2020, l'Organisation des Nations Unies célébrera son soixante-quinzième anniversaire ; les festivités incluront des événements commémorant les réussites de l'Organisation en matière de décolonisation depuis sa création. Il faut toutefois reconnaître que Porto Rico reste une colonie, dont les près de huit millions d'habitants sont victimes de graves violations des droits de l'homme. Les Portoricains n'ont pas connu une seule minute de liberté : en 2020, cela fera 122 ans que les États-Unis ont envahi leur pays.

28. Vivre à Porto Rico, c'est comme vivre dans un grand corral : il est impossible de sortir de ses propres frontières sans la permission d'un gouvernement étranger. Les Portoricains subissent occupation et exploitation dans leur propre pays et affrontent de graves problèmes sociaux lorsqu'ils entreprennent de vivre aux États-Unis, alors même qu'ils ont la citoyenneté américaine. Par conséquent, fêter le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU risque de sonner creux pour le peuple portoricain si la communauté internationale garde le silence face à sa détresse.

29. **M. Ramos Rosado** (ProLibertad freedom campaign) déclare que la libération d'Oscar López Rivera rappelle que, malgré les méfaits de la

colonisation, les Boricuas ont les moyens d'obtenir tout ce qu'ils veulent : le jour viendra où ils constitueront une nation libre et souveraine. Porto Rico est indéniablement une colonie, dont la population est victime de l'exploitation économique et politique que lui font subir les États-Unis. Les Portoricains qui s'élèvent contre cette injustice sont qualifiés de terroristes, ils sont incarcérés, voire assassinés, et ceci est caractéristique d'une relation coloniale.

30. La création du conseil de supervision financière témoigne de l'oppression coloniale, et les plans d'austérité que le conseil a décidés aggravent encore le chômage et la pauvreté. Toutefois, les Portoricains, notamment ceux qui composent la diaspora, se montrent actifs, organisés et tenaces dans leur lutte contre le colonialisme, l'oppression et l'adversité, et ils ont connu plusieurs succès au fil des ans. Descendants des esclaves Taïno et africains, ils forment une nation qui s'est forgée sous le feu de l'oppression, mais a toujours réussi à survivre, à prospérer et à l'emporter. Le large mouvement qui s'est constitué pour réclamer la libération de la prisonnière d'opinion Ana Belén Montes prend de l'ampleur et il finira par atteindre son but. Le Comité doit adopter une résolution appelant à mettre un terme au pouvoir colonial des États-Unis sur Porto Rico.

31. **M. Mangual Cruz** (Coordinadora de solidaridad Diáspora Boricua) affirme que la décolonisation de Porto Rico est plus urgente que jamais, vu l'assujettissement de plus en plus rigoureux auquel la Puissance coloniale soumet l'île. Au prétexte d'en restructurer la dette fiscale, les États-Unis lui ont imposé un conseil de supervision financière et pris d'autres mesures de type colonial draconiennes. Or, de nombreux experts en économie considèrent qu'il s'agit là d'une dette odieuse imposée par la Puissance impérialiste pour continuer à exploiter le territoire. Par conséquent, l'Assemblée générale doit réinscrire Porto Rico sur la liste des territoires non autonomes.

32. Porto Rico – ou Borinken, comme l'île devrait s'appeler – doit obtenir son indépendance et la souveraineté nationale dès que possible afin de pouvoir gérer directement la crise économique, sociale et politique. La situation actuelle, et tout particulièrement l'imposition d'un conseil de supervision contraire à l'ordre juridique, place l'île dans un vide politique et à l'orée d'une crise humanitaire. La domination coloniale des États-Unis sur l'île est plus évidente que jamais depuis l'invasion de 1898. L'Assemblée générale doit donc se pencher sur la question de Porto Rico afin que soient mis en place les dispositifs qui aboutiront à la décolonisation, dans le respect du droit

international, et en particulier de la résolution 1514 (XV).

33. Le référendum de 2017 s'est révélé futile puisque 23 % seulement des électeurs ont voté et 78 % d'entre eux se sont abstenus, répondant ainsi aux appels de la plupart des partis politiques. En réclamant l'annexion de Porto Rico aux États-Unis, c'est l'apogée du colonialisme que demandent les dirigeants du Partido Nuevo Progresista, qui sont largement responsables de la crise actuelle. Ils soutiennent que le référendum était légal, légitime et irréprochable alors qu'ils ont usé de manipulations éhontées pour remporter la victoire. Le Comité ne doit en aucune manière considérer les résultats du référendum comme valides ou légitimes. Par ailleurs, Ana Belén Montes doit être libérée et sa candidature proposée au prix Nobel de la paix en 2018.

34. **M. Nenadich Deglan** (Estado nacional soberano de Borinken) prie le Comité de présenter à l'Assemblée générale une résolution à l'appui de la demande de Porto Rico de devenir membre de l'Organisation, manière la plus rapide de mettre fin au statut colonial de l'île. Depuis des années, tant les pétitionnaires que d'autres organismes ont demandé à l'Assemblée générale de se saisir de la question de Porto Rico, et aux États-Unis de se conformer aux différentes résolutions que le Comité a adoptées. Ces démarches ayant été vaines, l'État de Borinken opte pour une nouvelle stratégie : il réclame à présent le statut d'observateur, comme l'État de Palestine.

35. Le référendum de 2017 organisé par la Puissance coloniale était au moins aussi truqué que celui 2012, uniquement conçu pour obtenir une majorité absolue artificielle en faveur de l'option État à part entière. Il a été boycotté par quasiment tous les partis politiques et toutes les organisations représentant l'opposition, car il n'était pas conforme au droit international. Le Comité doit donc le considérer nul et non avenue.

36. Malgré les cinq référendums tenus à ce jour, l'occupation coloniale perdure. L'autre option proposée par certains groupes, à savoir la convocation d'une assemblée chargée de se prononcer sur le statut territorial, ne sera jamais acceptée par la frange conservatrice du pays. Il en résulte que l'octroi d'un siège à l'État national souverain de Borinken à la prochaine session de l'Assemblée générale, en septembre 2017, est la seule manière viable de mettre un terme à la colonisation. Le Comité a, en 2016, été prié d'accéder à cette demande, mais il n'y a pas encore répondu.

37. La crise actuelle risque d'anéantir l'Université de Porto Rico, qui abrite le principal foyer de résistance à l'annexion coloniale. Les étudiants, professeurs et

employés s'efforcent de la sauver, et avec elle leurs propres emplois. De manière générale, la classe ouvrière se bat contre des lois qui restreignent l'exercice de ses droits. L'intervenant appelle le peuple portoricain à s'engager dans la résistance civile et pacifique contre le système colonial imposé par les États-Unis, et à combattre notamment le conseil de supervision financière et le gouvernement colonial dirigé par le Partido Nuevo Progresista. En conclusion, l'intervenant exhorte le Comité à œuvrer à la libération d'Ana Belén Montes et à proposer sa candidature au prix Nobel de la paix en 2018.

38. **M. Iván Rivera** (Movimiento amplio soberanista) affirme que les arguments présentés par le Ministère de la justice des États-Unis dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico c. Sánchez Valle* et la promulgation de la loi dite PROMESA montrent bien que Porto Rico est une colonie. Le Movimiento Amplio Soberanista a pour objet de sensibiliser l'opinion publique aux avantages du statut de libre association, qu'il considère être le meilleur moyen sur la voie de la décolonisation vu la situation dans laquelle se trouve Porto Rico.

39. Afin de trouver une voie juridiquement contraignante qui permette à Porto Rico d'aller de l'avant, le Comité, dans les résolutions qu'il adoptera, devrait expressément prier l'Assemblée générale de requérir auprès de la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur l'aspect juridique de la question de Porto Rico. Comme le montre l'ordonnance de la Cour en date du 19 décembre 2003, relatif aux conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, l'Assemblée générale dispose de l'autorité juridique nécessaire pour requérir un avis consultatif, nonobstant le fait que la Puissance administrante a, dans le cas de Porto Rico, retiré son consentement juridictionnel à la Cour. La Cour est donc habilitée à déterminer si la Puissance administrante s'est conformée aux dispositions relatives au déroulement démocratique des relations entre les États-Unis d'Amérique et Porto Rico, telles que prévues au paragraphe 9 de la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale.

40. À la session de 2016, le représentant des États-Unis à la Quatrième Commission a voté contre le rapport du Comité sur Porto Rico, car il ne présentait pas l'intégration et l'association libre comme étant des solutions juridiques acceptables pour l'exercice par le peuple portoricain de son droit de libre détermination. Or, dans une communication officielle en date du 13 avril 2017, adressée au Gouvernement démocratiquement élu de Porto Rico par le Ministère de la justice des États-Unis, il n'est fait mention que de

deux options, l'association libre étant assimilée à l'indépendance, sans qu'aucune justification théorique ou juridique de ce changement de position ne soit donnée. Les États-Unis ont tendance à affirmer une chose et son contraire : d'un côté, en 2012, ils ont indiqué au Conseil des droits de l'homme promouvoir le droit des Portoricains à disposer d'eux-mêmes, tandis que de l'autre, ils se sont parallèlement détournés des procédures mêmes qui leur permettraient de se conformer à cette obligation. Le référendum tenu en juin 2017 prévoyait l'option de libre association, exposée dans les mêmes termes que ceux de ladite communication. En outre, le Ministère de la justice a imposé unilatéralement l'ajout, en troisième option, du statut de dépendance actuel, portant ainsi un coup grave à la promesse de la Puissance administrante de se conformer à son obligation de garantir le droit à la libre détermination. Il faudra demander, à la prochaine session, à la représentante des États-Unis de clarifier la position de son pays concernant les résultats du référendum, sa réponse étant susceptible de révéler les intentions réelles du Gouvernement des États-Unis quant au droit des Portoricains à disposer d'eux-mêmes.

41. **M^{me} Colón Pérez** (Coalición puertorriqueña contra la pena de muerte) dit que le Comité devrait, dans sa résolution, explicitement s'opposer à ce que le Gouvernement des États-Unis applique, sur le territoire portoricain, la peine de mort telle que prévue dans le système juridique des États-Unis, car elle constitue une violation du droit de Porto Rico à la libre détermination. La peine de mort est imposée dans l'île sans le consentement du peuple portoricain, lequel s'est clairement opposé à cette forme de châtement. Elle y a été abolie en 1929 et cette décision avait été réitérée dans la Constitution de 1952. Cependant, les États-Unis ont despotiquement supprimé l'article visé au moment d'approuver la Constitution. En outre, à Porto Rico, les affaires portées devant la justice sont plus souvent considérées comme relevant du droit fédéral et des peines plus sévères que dans n'importe quel autre ressort sont requises. Il est à noter qu'aucun jury portoricain n'a encore prononcé la peine de mort, alors même que, dans l'immense majorité des cas, l'accusé est déclaré coupable.

42. De surcroît, bien que la langue parlée à Porto Rico soit l'espagnol, toutes les affaires fédérales concernant une infraction passible de la peine de mort sont jugées en anglais ; pour être juré, il faut donc parler couramment l'anglais et être partisan de la peine de mort. Étant donné que la majorité des Portoricains n'est pas favorable à la peine capitale ou ne parle pas l'anglais couramment, il est impossible de composer

un jury de pairs avec les quelques rares personnes restantes.

43. La décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico c. Sánchez Valle* a mis au jour la véritable nature coloniale du lien entre les États-Unis et le territoire. Le Congrès des États-Unis a réaffirmé cette domination lorsqu'il a créé le conseil de supervision financière. Cette instance, nommée par le Gouvernement des États-Unis, mais financée par le peuple portoricain, a pour principal objectif de faire rembourser la prétendue dette publique, au détriment des services de base et des droits fondamentaux. L'Assemblée générale devrait se saisir de la question de Porto Rico en raison des nombreuses atteintes aux droits de l'homme engendrées par le fait colonial.

44. **M^{me} Machín Vazquez** (Fundación Yo soy Boricua) fait savoir que son organisation soutient l'État national souverain de Borinken et son gouvernement provisoire, ainsi que sa demande d'obtention du statut d'observateur à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Elle exhorte également le Comité à appeler les États-Unis à remettre immédiatement et inconditionnellement Ana Belén Montes en liberté.

45. Le gouvernement impérialiste étranger et ses politiques despotiques sont la cause première de la crise qui menace de détruire Porto Rico. L'imposition du conseil de supervision financière et le programme de restructuration de la dette décidé par ce dernier se sont soldés par l'appauvrissement généralisé de la population et l'émigration forcée en masse, et le gouvernement colonial, dirigé par le parti Partido Nuevo Progresista, favorable à l'assimilation, s'en est fait le complice. Pour le conseil, il s'agit principalement de faire rembourser par les Portoricains une dette odieuse à des rapaces qui les dépouillent depuis des dizaines d'années. Le Gouvernement des États-Unis, ainsi qu'une succession de gouvernements coloniaux irresponsables, ont fait endosser au peuple portoricain cette dette impayable, et ceci a, au bout du compte, donné lieu à une crise financière et économique majeure.

46. L'imposition du conseil de supervision financière par le despote nord-américain montre bien que le peuple portoricain n'a plus d'emprise sur la législation, le budget ou le fonctionnement des syndicats dans son propre pays, et que des textes de loi peuvent être édictés unilatéralement. D'énormes coupes budgétaires ont été imposées à l'Université de Porto Rico et la baisse des pensions de retraite a touché les plus âgés. Le Gouvernement colonial annexionniste, en raison

d'un parti pris politique et afin de protéger des politiciens corrompus, a abrogé une loi portant création d'une instance de citoyens chargée d'auditer cette dette illégale et impayable. Le conseil ne protège pas les droits du peuple, mais bien ceux de créanciers avides : sa priorité est de rembourser la dette aux dépens des besoins fondamentaux du peuple. Il ne propose aucune incitation économique et il n'aide en rien le pays à se développer sur le plan économique.

47. L'État national souverain de Borinken est le seul gouvernement légitime qui pourrait libérer Porto Rico du joug despotique du colonialisme au XXI^e siècle. Il est temps que le pays retrouve sa souveraineté perdue, usurpée d'abord par Christophe Colomb en 1493 puis par les États-Unis en 1898. Borinken, occupée depuis plus de 500 ans, est la plus ancienne colonie au monde. Le Comité ne doit pas fléchir à l'heure d'en réclamer la décolonisation. Il conviendrait qu'il saisisse l'Assemblée générale d'une résolution en vue d'accorder le statut d'observateur à l'État national souverain de Borinken.

48. **M. Villanueva Muñoz** (Comité pro derechos humanos de Puerto Rico) déclare que la mise en place du conseil de supervision financière instaure la dictature à Porto Rico. Ses sept membres ne sont pas élus par le peuple, et pourtant ils ont le pouvoir de remanier le budget présenté par des représentants élus. Le conseil a imposé des coupes draconiennes au budget de l'Université nationale de Porto Rico, laquelle est une institution publique qui s'adresse aux étudiants les plus défavorisés. La dette que le Gouvernement des États-Unis force les travailleurs portoricains à rembourser est illégale et inconstitutionnelle. Le Parlement élu et le Gouverneur en exercice ont adopté des lois qui érigent les manifestations en infraction pénale et imposent de lourdes peines d'emprisonnement à ceux qui s'opposent aux mesures dictatoriales prises par le conseil.

49. La Cour fédérale contribue à la répression du peuple portoricain : elle maintient l'artiste Nina Droz en détention et a refusé de la libérer sous caution au motif qu'elle a manifesté contre les mesures prises par le conseil de supervision financière. Le conseil comme la Cour ne font aucun cas des résolutions que le Comité a adoptées concernant le lancement du processus de décolonisation, s'en tenant à la notion archaïque selon laquelle le statut colonial de Porto Rico est une question interne que seuls sont habilités à régler les États-Unis et Porto Rico.

50. Il appartient au Comité de porter à la connaissance du peuple portoricain et de la communauté internationale les mesures qui ont été

prises pour hâter le processus de décolonisation. Il lui faut poursuivre son action tant qu'un résultat concret n'aura pas été obtenu. Les appels persistants du peuple portoricain à la libération de ceux qui ont lutté pour l'indépendance de Porto Rico ont payé ; Oscar López Rivera, en particulier, a été remis en liberté, et ce également grâce à la pression qu'ont exercée la diaspora portoricaine, la communauté internationale et le Comité. Un peuple qui lutte, s'organise, résiste et croit en ses capacités est invincible.

51. **M. Jordán García** (Actividades del Cerro de los mártires) dit qu'au vu de sa vulnérabilité face aux États-Unis, qui refusent de mettre un terme au régime colonial auquel ils soumettent l'île depuis 119 ans, l'État national souverain de Borinken devrait obtenir le statut de membre de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il faut libérer Ana Belén Montes.

52. Les États Membres ont été trompeusement amenés à penser que la question du statut colonial de Porto Rico a été résolue lorsque l'île est devenue un État libre associé, ce qui est un leurre dont le peuple portoricain subit les conséquences. Les mesures qu'impose le conseil de surveillance financière mis sur pied par le Gouvernement des États-Unis engendrent une catastrophe humanitaire, qui touche en particulier les personnes âgées. Quarante pour cent des plus de 65 ans vivent dans l'extrême pauvreté et la nourriture, les soins de santé et l'eau ont tous augmenté ces dernières années.

53. Le Gouvernement des États-Unis a admis qu'il considérait que Porto Rico lui appartenait et que son empire sur le destin de l'île était absolu. La complicité du gouvernement colonial est évidente : il a accepté les mesures prises par le conseil de supervision financière et adopté des textes de loi punitifs, qui laissent les Boricuas sans défense face à ces atrocités. Le Comité devrait user de son pouvoir pour forcer le Gouvernement des États-Unis à renoncer à cette imposture et lancer le processus visant à accorder une représentation aux Boricuas au sein de l'ONU.

54. **M. Antonio Rigau** (Ateneo puertorriqueño) pense qu'en aucun cas le référendum tenu en juin 2017 n'aboutira à la décolonisation, car il a été mené selon des règles établies en faveur des États-Unis. Le Gouvernement de ce pays et ceux qui veulent que Porto Rico accède au statut d'État à part entière au sein des États-Unis doivent comprendre que le droit du peuple portoricain à disposer de lui-même et à obtenir la souveraineté ne sera pas éteint en cas d'annexion ; il ne le sera qu'une fois que Porto Rico aura obtenu sa souveraineté de l'une des deux façons que le Comité a énoncées dans sa résolution de 1978, fondée sur la

résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, à savoir en devenant pleinement indépendant ou en s'associant librement aux États-Unis, conformément au droit international.

55. Le Comité doit convaincre le Gouvernement des États-Unis de prendre part activement au processus de décolonisation. Celui-ci ne prendra de mesures que lorsqu'il y sera contraint, ou lorsqu'il y aura intérêt ; il convient donc de lui faire comprendre que Porto Rico serait plus prospère sur le plan financier, et donc que le fardeau économique serait moins lourd pour les États-Unis, s'il était souverain. De plus, il pourrait alors faire office de médiateur précieux entre les États-Unis et la région des Caraïbes.

56. La résolution qui sera adoptée en 2017 devra non seulement garantir les droits de Porto Rico à l'indépendance et à la libre détermination, mais aussi préciser que ces droits ne seront pas éteints en cas d'annexion.

57. **M^{me} Ora Bannan** (LatinoJustice PRLDEF) dit qu'en 2016, les trois pouvoirs du Gouvernement des États-Unis ont clairement montré que Porto Rico était une colonie. Depuis, la crise que traverse Porto Rico s'est aggravée. Au lieu de s'acquitter de ses obligations, qui lui enjoignent de mettre un terme au colonialisme, illégal et immoral, les États-Unis ont instauré des mesures d'austérité qui paralysent l'économie portoricaine. Le conseil de supervision financière qu'ils ont mis en place est habilité à opposer son veto aux décisions prises par le Gouverneur et le Parlement de Porto Rico. C'est ce qu'il a fait pour mettre en œuvre ses propres plans rigoureux, lesquels prévoient la réduction des crédits alloués aux organismes publics. Le conseil se réunit à huis clos et n'est pas tenu de rendre des comptes au peuple portoricain ; il représente un mode de gouvernance absolument antidémocratique, qui ne serait toléré nulle part ailleurs que dans une colonie. C'est aux Portoricains qu'il est demandé de payer les 370 millions de dollars de frais d'administration du conseil, soit pratiquement le montant des coupes budgétaires imposées à l'Université nationale de Porto Rico, ou encore celui nécessaire pour maintenir ouvertes les quelques 200 écoles qu'il a ordonné de fermer.

58. Malgré les opérations de dépollution que la marine américaine est censée avoir effectuées, la population de l'île de Vieques n'a toujours pas obtenu justice. L'île demeurant pour l'essentiel sous contrôle fédéral, ses habitants n'ont aucune prise sur l'économie locale et des restrictions à la circulation leur sont imposées. La population continue, bien plus

qu'ailleurs, d'être victime de maladies graves. En outre, la marine des États-Unis a été sous le feu des critiques en raison de la façon dont elle a mené l'opération de dépollution, car elle a fait exploser des bombes à ciel ouvert, aggravant ainsi la contamination de l'environnement et les risques sanitaires qu'elle était censée réduire.

59. **M^{me} Isabel Rijos** (Asociación de residentes de Piñones) fait savoir que son organisation représente plus d'un millier de familles résidant sur la côte de Piñones, qu'elle défend contre les entreprises qui cherchent, depuis plus de 30 ans, à les expulser de leurs terres pour construire des hôtels et des résidences de luxe. L'État national souverain de Borinken, partenaire déterminé de l'association, l'aide à recenser la population de la région, à fournir des services et des infrastructures dans les domaines de l'éducation, du sport et de la santé, et à construire ou rénover des logements.

60. La domination du conseil de supervision financière appauvrira considérablement l'île ; les pauvres seront les plus gravement touchés, car les services municipaux sont voués à disparaître. Le Comité est instamment appelé à présenter une résolution à l'Assemblée générale tendant à reconnaître l'État national souverain de Borinken comme étant le seul gouvernement légitime de Porto Rico, au vu de son engagement authentique et profond auprès des populations défavorisées de l'île, et à faire tout son possible pour appuyer la candidature de l'État au statut d'État Membre de l'Organisation.

61. **M. Manuel Rivera** (Puertorriqueños unidos en acción) déclare que, pour Porto Rico, l'année 2017, bien que marquée par de grandes difficultés, est mémorable : sous l'autorité du conseil de supervision financière imposé par les États-Unis, les institutions du régime colonial se détériorent rapidement et les pouvoirs dont elles disposent pour résoudre les problèmes internes leur sont retirés ; Oscar López Rivera a été remis en liberté ; et 77 % des électeurs inscrits ont boycotté le référendum du 11 juin 2017, faisant clairement savoir qu'ils rejetaient à la fois cette initiative, les options proposées et le statu quo colonial.

62. Le vécu historique de Porto Rico, son lien incontournable avec les pays voisins d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'administration du président actuel des États-Unis sont autant de facteurs qui font de Porto Rico une nation géographiquement et socialement en tous points différente des États-Unis. Alors qu'ils se battent depuis plus de 500 ans contre le colonialisme, les Portoricains ne doivent pas commettre l'erreur,

inexcusable, de s'engager dans un processus d'autodétermination qui ne respecte ni les exigences du droit international ni celles de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Le colonialisme a divisé le peuple de Porto Rico, la décolonisation doit l'unir à nouveau. Il est grand temps que l'Assemblée générale se penche sur la question de Porto Rico.

63. **M^{me} Lourdes Santiago** (Partido independentista puertorriqueño) dit que la remise en liberté d'Oscar López Rivera démontre qu'œuvrer avec persévérance à une juste cause porte ses fruits. L'imposition du conseil de supervision financière relève tout simplement de la dictature. L'unique but de cette instance est d'accumuler les fonds nécessaires pour rembourser la dette publique à des créanciers des États-Unis. À cette fin, elle a imposé des mesures d'austérité qui visent les couches les plus vulnérables de l'île. En vertu de la loi qui a créé ce conseil, la gestion de la dette est à présent entre les mains du pouvoir judiciaire des États-Unis. Le dernier vestige d'autonomie qui permettait aux partisans du colonialisme de justifier l'appellation cynique d'« État libre associé » a disparu.

64. Le Ministère de la justice des États-Unis a exigé que le référendum de juin 2017 comporte une option relative au statu quo, alors même que celui-ci a été rejeté sans conteste lors du référendum de 2012. À peine 23 % des électeurs se sont rendu aux urnes et l'écrasante majorité a boycotté ce référendum, conçu unilatéralement pour dégager une majorité artificielle en faveur des annexionnistes. Face à cette escalade de l'agression coloniale que représente le référendum, il est essentiel que l'Assemblée générale se saisisse de la question de Porto Rico.

65. **M^{me} Lourdes García** (A call to action on Puerto Rico) fait savoir que son organisation, composée de membres de la diaspora portoricaine aux États-Unis, fait porter son action sur la crise financière et la situation coloniale de l'île. Le prétendu statut d'« État libre associé » est une mascarade, mise en scène par les États-Unis pour que Porto Rico soit radié de la liste des territoires non autonomes. À dire vrai, Porto Rico est une possession qui n'est jamais parvenue à exercer son droit de libre détermination. L'imposition du conseil de supervision financière est une mesure dictatoriale visant à servir les intérêts des vautours de Wall Street et des organismes de crédit.

66. Les multiples résolutions sur Porto Rico que le Comité a adoptées depuis 60 ans attestent que l'île est capable de s'administrer elle-même. Elle dispose d'une classe ouvrière hautement instruite, des infrastructures nécessaires au transport de marchandises, du potentiel requis pour mettre en valeur les énergies

renouvelables, ainsi que de gisements de cuivre, de nickel et de divers autres minéraux. L'argument selon lequel Porto Rico est dépourvu des ressources nécessaires pour être un pays indépendant viable ne sert qu'à dissimuler la volonté du Gouvernement des États-Unis de maintenir le système colonial en place.

67. Le Gouvernement des États-Unis n'a jamais respecté la Charte des Nations Unies. On en voudra pour preuve qu'il impose ses propres intérêts économiques, politiques et militaires à Porto Rico, sans se soucier du préjudice causé à la population de l'île. L'ONU doit dépêcher une mission à Porto Rico pour enquêter sur la crise économique et humanitaire qui y sévit. En outre, le Comité devrait recommander à l'Assemblée générale de réinscrire Porto Rico sur la liste des territoires non autonomes et exiger que les États-Unis prennent part au processus de décolonisation. Ce dernier doit prévoir le transfert des pouvoirs nécessaires pour que Porto Rico s'affranchisse de sa dépendance économique et politique, une compensation de la part de la marine des États-Unis pour avoir exploité l'île pendant 60 ans et pour y avoir pollué l'environnement, et la fin du harcèlement et de la répression qu'exerce le Gouvernement des États-Unis à l'encontre du mouvement indépendantiste, d'autres mouvements politiques et, en particulier, de la jeunesse portoricaine.

68. **M^{me} Susler** (National lawyers guild) dit que les récents événements mettent encore plus en lumière la véritable nature de la relation coloniale entre les États-Unis et Porto Rico et la grave crise que connaît cette colonie en matière de droits de l'homme. Au lieu d'accorder à l'île la possibilité de se déclarer en faillite ou de restructurer sa dette impayable, qui s'élève à plus de 72 milliards de dollars, les États-Unis ont adopté la loi PROMESA, au titre de laquelle ils promettent de rembourser les créanciers et les fonds vautours, alors que le peuple de Porto Rico fait face à la fermeture d'écoles publiques et à des coupes dans les domaines de santé, des salaires et des retraites.

69. Alors même que les mesures d'austérité imposées à l'île ont été qualifiées de « draconiennes » par des économistes de renommée mondiale, le peuple portoricain lutte pour son avenir et il a rejeté le prétendu référendum sur le statut de l'île organisé par un gouvernement colonial partisan du statut d'état fédéré, objectant qu'il n'avait pas force obligatoire et qu'il n'était ni autorisé ni légitime. Les étudiants ont entamé une grève, le mouvement ouvrier et ses sympathisants ont défilé dans le quartier de la finance, le grand public a insisté pour que la dette illégale soit auditée et les Portoricains continuent de s'opposer à ce que leurs manifestations légitimes soient érigées en

infraction pénale. La remise en liberté d'Oscar López Rivera revêt une grande importance au regard de la cause portoricaine. Cet homme, devenu une icône, symbolise la force et la sagesse et il incarne tant la dignité que l'esprit de résistance de son peuple.

70. **M^{me} Sánchez** (DiaspoRiqueños-DiaspoRicans) dit que les Portoricains vivant aux États-Unis se sont heurtés à de nombreuses difficultés au cours du XX^e siècle, et bien que certains ont réussi à y faire leur vie, beaucoup trop s'en sortent mal. Le taux de chômage des Portoricains est l'un des plus élevés parmi les groupes latino-américains vivant aux États-Unis. Le gouvernement actuel de ce pays s'emploie à réduire à néant les acquis obtenus pendant la seconde moitié du XX^e siècle concernant les droits civils et la protection sociale.

71. La population de l'île fait face à une grave crise financière, qui résulte de l'activité économique menée depuis plusieurs dizaines d'années dans le seul but de favoriser les intérêts des sociétés américaines et non pas de développer une économie autonome capable de répondre aux besoins des Portoricains. Le conseil de supervision financière présage la liquidation des avoirs et la suppression des ressources dont la population de Porto Rico dispose encore en faveur de fonds voutours et de banques qui récoltent d'énormes profits aux dépens du peuple. L'émigration, responsable de la décroissance démographique de l'île, asphyxie l'activité commerciale, amène la fermeture d'établissements d'enseignement et resserre l'assiette fiscale. La crise économique trouve son origine dans le statut colonial de Porto Rico, qui en fait une possession des États-Unis ; l'île est devenue un vaste « vide-grenier » dans lequel les capitalistes nord-américains se servent à leur gré.

72. **M^{me} Clemente López** (La cacica cimarrona), après avoir réclamé que l'État national souverain de Borinken soit reconnu, indique qu'en sa qualité de membre de la diaspora africaine à Porto Rico, elle joint sa voix à celles, nombreuses dans le monde, qui exigent le respect des droits du peuple de Borinken, victime d'un génocide.

73. L'hégémonie de la race blanche est le problème le plus pressant dans le monde ; il fragilise même l'Organisation des Nations Unies, qui aligne son action sur celle, impérialiste et agressive, du pays hôte. Seule la loi du plus fort donne aux États-Unis le pouvoir d'administrer Porto Rico. Le Gouvernement des États-Unis a usé de subterfuges pour créer « l'État libre associé de Porto Rico », avec la complicité de l'ONU, du Vatican et des médias impérialistes. Porto Rico est sous la coupe d'un gouvernement vorace, mais il

mérite d'avoir sa propre assemblée constituante, libre de toute ingérence.

74. La supériorité du gouvernement blanc anglo-saxon, comparable à un cancer, est à l'origine du réchauffement climatique et de l'esclavage que subissent de nombreux peuples, y compris le peuple taïno autochtone de Porto Rico. Il est absurde que les États-Unis, la France et le Portugal ne soient pas membres du Comité alors qu'ils sont à l'origine de tant de malheur. Des résolutions qui offrent des solutions concrètes pour régler la question du colonialisme ont certes été adoptées, mais elles n'ont jamais été suivies d'effet.

75. **M. Hurtado Aldana** (Coordinadora mexicana de apoyo al Estado nacional soberano de Borinken) déclare que le prétendu État libre associé de Porto Rico est une fiction créée par les États-Unis en 1952 pour essayer de travestir un immonde colonialisme. Aujourd'hui, voici que les États-Unis, par l'intermédiaire du conseil de supervision financière, contraignent les Portoricains à donner 75 milliards de dollars aux voutours de Wall Street.

76. Les trois pouvoirs du Gouvernement des États-Unis ont attesté que Porto Rico était privé de souveraineté et que l'administration de l'île était entre les mains du Congrès des États-Unis, contrairement à ce que ce gouvernement a proclamé devant la communauté internationale il y a de cela 63 ans. C'est pour que Porto Rico ne puisse se défendre en revendiquant des droits qu'ont les nations souveraines au titre du droit international que les États-Unis ont changé d'attitude. Mais leur intention de dépouiller Porto Rico des vestiges de son patrimoine national se heurte à l'État national souverain de Borinken, qui s'est formé de manière indépendante et en a informé l'ONU. L'Assemblée générale devrait lui accorder le statut d'État Membre à part entière accompagné des droits et responsabilités qui en découlent.

77. **M^{me} Elias** (Green Party of the United States) dit que les États-Unis doivent trancher tous les liens qui les rattachent à Porto Rico et permettre au peuple portoricain de vivre une fois pour toutes libre de toute domination coloniale. Le conseil de supervision financière n'a été créé que pour que les mécènes du Gouvernement des États-Unis continuent de prospérer grâce aux prêts à des conditions abusives octroyés par des banques et autres sociétés sous couvert d'aider les Portoricains. Les investisseurs en capital-risque ont été autorisés à lancer des entreprises, à acheter des biens et à payer peu de taxes, voire aucune, au détriment des Portoricains vivant sur l'île. Alors que 50 % de la population vit dans la pauvreté et que le chômage est

de 12 %, Porto Rico est sur le point de faire faillite et n'a pas les revenus nécessaires à la stabilisation de son économie.

78. Les mesures d'austérité imposées par le conseil précipiteront Porto Rico dans une crise humanitaire encore plus grave. La charge de la dette est censée échoir aux Portoricains, et ce alors même qu'ils n'ont pas eu leur mot à dire sur leur avenir. La perspective de voir le drapeau de Porto Rico flotter à l'ONU est séduisante, mais l'île est actuellement une colonie et la voix de son peuple y est étouffée. Les Portoricains ont versé leur sang lors des guerres menées par les États-Unis, mais ils n'ont toujours pas le droit de voter aux élections présidentielles de ce pays. Ils n'ont plus confiance dans le système politique en place : les États-Unis ne devraient pas s'imaginer que Porto Rico souhaite devenir un état fédéré. Porto Rico mérite d'être membre à part entière de l'Assemblée générale et devrait être autorisé à déterminer lui-même son avenir en qualité d'État indépendant ou d'entité souveraine, selon qu'en décidera le peuple portoricain.

79. **M. Jordán Salivia** (Juventud boricua) estime que l'État national souverain de Borinken devrait obtenir le statut de membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'Ana Belén Montes devrait être remise en liberté. Alors qu'une trentaine de résolutions les appellent à laisser les Portoricains exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes, les États-Unis font la sourde oreille, et les Portoricains, qui vivent le fait colonial depuis 500 ans, sont frustrés de leurs droits. L'imposition du conseil de supervision financière et le manque d'autonomie politique voulue pour prendre des mesures propres à réduire l'énorme dette nationale se sont traduits par un sentiment de désespoir.

80. La situation des jeunes à Porto Rico est scandaleuse : les offres d'emplois sont rares, une bureaucratie anachronique entrave la création d'entreprises et la plupart des emplois n'offrent qu'un salaire de misère. La faim engendre la violence, et si rien ne bouge, la situation va exploser. Toutes ces contraintes, qui découlent du statut colonial de l'île, l'amènent à la ruine, de sorte que les jeunes sont de plus en plus tentés par l'émigration, dans l'espoir de voir se réaliser leurs rêves ailleurs, alors qu'il faudrait qu'ils restent dans leur pays et contribuent à son développement.

81. Ces derniers temps, ce sont les étudiants qui opposent la résistance la plus active aux mesures d'austérité, qui démantèlent notamment l'Université nationale de Porto Rico. Certains disent que si les jeunes manifestent de manière si virulente c'est qu'ils

n'ont rien à perdre ; à dire vrai, c'est leur avenir qui est en jeu, et donc ce qu'ils ont à perdre est immense.

La séance est levée à 13 heures.